

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 110

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Commercialisation en circuits courts : subventions à Solid'Arles de la Terre à l'assiette et Agribio 13

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1.22.75**

PRESENTATION

CONTEXTE

Lors du budget primitif 2016, le Conseil Départemental a voté une enveloppe de 235 000 € pour la structuration des filières agricoles (programme n°10393).

A l'issue des Etats Généraux de Provence, le Conseil Départemental a inscrit la commercialisation des produits agricoles en circuit court comme une priorité dans le cadre de sa politique agricole.

Pour mémoire, une première répartition de subvention en faveur de projets de commercialisation en circuits courts a fait l'objet d'une délibération de la CP du 21 octobre dernier. Il vous est proposé dans ce rapport un nouveau dossier de demande de subvention porté par l'association SOLID'ARLES de la Terre à l'assiette.

Ensuite, dans le cadre de cette enveloppe « structuration des Filières agricoles », il vous est proposé le renouvellement d'une subvention de fonctionnement général au profit d'AGRIOBIO 13, au titre de 2016.

I- SOLID'ARLES de la Terre à l'assiette (TAG-000503)

SOLID'ARLES est une association qui a ouvert en 2008 un point de vente solidaire et coopératif, à Arles, son siège est 14, Rue Président John Fitzgerald Kennedy et son Président : M. Henri TISSEYRE.

SOLID'ARLES sollicite une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 10 000 € pour son projet spécifique de repositionnement stratégique et commercial de son point de vente qui regroupe actuellement 66 producteurs.

A l'origine de son projet associatif, SOLID'ARLES a fédéré les consommateurs et les producteurs locaux dans une démarche de vente en circuit court pour faciliter l'accès à des produits locaux et de saison à des publics économiquement fragilisés et pour garantir aux producteurs un prix constant du produit durant une même saison de vente.

Aujourd'hui, face à un fort développement de la vente en circuit court notamment sur le territoire du Pays d'Arles, créant donc de la concurrence pour le point de vente, le conseil d'administration de SOLID'ARLES a décidé de repenser l'activité et l'organisation du point de vente pour assurer sa pérennité. SOLID'ARLES s'est donc engagé dans un projet de développement favorisant les débouchés agricoles en augmentant la vente avec un intermédiaire au niveau du point de vente.

Il est à noter que la qualification de « circuit court » demeure lorsque la vente se réalise avec un seul intermédiaire.

SOLID'ARLES s'est fixé un plan d'action en quatre parties :

- 1 – Intégrer et participer au développement de réseaux d'acteurs du secteur ;
- 2 – Développer la vente en sous-traitance de marché public et en Restauration Hors Domicile ;
- 3 – Evaluer le potentiel de production des agriculteurs ;
- 4 – Restructurer le pilotage du point de vente.

Le Budget prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES EN €	RECETTES EN €
. Achats 13 200	. Vente de produits finis, de marchandises, prestation de service 12 000
. Services extérieurs 2 600	. Conseil Départemental 13..... 10 000
. Autres services extérieurs 1 900	. Région PACA 9 000
. Charges de personnel 31 600	. Intercommunalité 7 500
. Dotation aux amortissements 2 000	. L'agence de services et de Paiement..... 12 000
	. Dons cotisations..... 300
	. Reprises sur amortissements et provision..... 500
TOTAL 51 300	TOTAL 51 300

Je vous propose d'accorder une subvention de 10 000 € en faveur de SOLID'ARLES pour la mise en place de ce projet de développement de débouchés agricoles par le biais de la vente avec un intermédiaire et de conditionner le versement de la subvention au regard du bilan d'activité et financier de ce projet.

Compte tenu des subventions accordées par ailleurs par le département pour un montant total de 21 500 € (8000 € de la vie associative et 13 500 € de l'Insertion), une convention selon le modèle adopté par la Commission Permanente en date du 27 juin 2014 formalise notre intervention.

II- AGRIBIO 13 (TAG- 000501)

AGRIBIO 13 qui a son siège Mas du Petit Saint-Jean – Le Clos de Berthe – 13910 Maillane et dont le Président est Monsieur Jean-Jacques REBUFFAT sollicite une subvention de fonctionnement général de 10 000 € auprès du Conseil Départemental, au titre de 2016.

Forte d'une centaine d'agriculteurs adhérents et d'un salarié, Agribio 13, affiliée à Bio de Provence et à la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, est chargée du développement de l'Agriculture Biologique (AB) dans le département et en lien avec la Chambre d'agriculture, en assure la promotion des produits.

L'enjeu central pour les années à venir est de **développer la production pour mieux répondre aux attentes des consommateurs tout en innovant sur les**

modes de commercialisation et d'organisation des filières tant pour les circuits courts qu'en matière de circuits longs pour permettre une meilleure équité des échanges et une plus juste rémunération du travail de production.

Une autre préoccupation est d'éviter la dérive vers une agriculture biologique de type industriel ou à vocation purement commerciale qui irait à l'encontre des attentes de la société civile et qui, en altérant le capital confiance dont bénéficie actuellement l'agriculture biologique, risquerait d'hypothéquer son avenir.

Enfin, face à la multiplication des intervenants autour de l'agriculture biologique, une coordination des actions des différents acteurs s'avère indispensable.

Le programme d'actions 2016 se décline en quatre axes :

- **Promouvoir et coordonner le développement de l'AB** : partenariats, promotion et communication, mise à jour du site Internet, édition du guide « où trouver des produits bio dans le 13 », bulletin d'information, sensibilisation de jeunes publics,

- **Développer la production et accompagner les agriculteurs vers l'AB et la durabilité** : conversions à l'AB, animation de groupes d'échanges techniques, accompagnement technico-commercial,

- **Connaître les filières et contribuer à leur structuration** : observatoire de l'AB en PACA, accompagnement et regroupement des producteurs vers le marché de la restauration collective, appui à la valorisation des produits,

- **Faire émerger et accompagner les projets territoriaux** : sensibilisation des collectivités locales aux avantages de l'AB, accompagnement des collectivités vers une restauration collective biologique et responsable, sensibilisation du jeune public.

Le budget prévisionnel global d'Agribio 13 pour l'année 2016 est le suivant :

DEPENSES EN €	RECETTES EN €
. Achats 3 853	. Ventes de produits finis, prestation de services, marchandises 26 477
. Services extérieurs 10 543	. Subventions :
. Autres services extérieurs 33 057	- Conseil Régional PACA..... 29 650
. Impôts, taxes et versements assimilés 300	- Conseil Départemental 13 22 437
. Charges de personnel 55 697	- Collectivités locales 3 861
. Autres charges de gestion Courante 163	. Cotisations adhérents 15 280
. Charges financières 50	. Annonceurs 2 062
. Dotations aux amortissements 300	. Divers (dons, mécénat et autres)..... 1 684
	. Transfert de charges (formation salarié) 2 512
TOTAL 103 963	TOTAL 103 963

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de reconduire une subvention de 10 000 € au titre du fonctionnement général d'Agribio 13, au titre de 2016.

INCIDENCE FINANCIERE

N° programme	N° opération	Libellé	Imputation	N° AP	Engagement CP
10393	A créer	Aide aux circuits courts	65-928-6574	Hors AP	20 000 €

PROPOSITION

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Agriculture et eu égard à ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL